



PLAN LOCAL D'URBANISME D'ILLANGE

Etabli sur la base de la partie réglementaire
du code de l'urbanisme en vigueur avant le 01/01/2016

ANNEXES SANITAIRES

PLU APPROUVE

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal
en date du 10/10/2017

A Illange, le
M. Daniel PERLATI, le Maire



OTE INGÉNIERIE
des compétences au service de vos projets

www.ote.fr

**TERRITOIRES
DURABLES
CONSEIL**



Siège social

1 rue de la Lisière - BP 40110
67403 ILLKIRCH Cedex - FRANCE
Tél : 03 88 67 55 55



OTE INGÉNIERIE
des compétences au service de vos projets

www.ote.fr

Agence de Metz

1 bis rue de Courcelles
57070 METZ - FRANCE
Tél : 03 87 21 08 79



4 rue de Soisson
57240 NILVANGE
Tel : (03) 72 52 02 04

REV	DATE	DESCRIPTION	REDACTION/VERIFICATION	APPROBATION	N° AFFAIRE :	Page :
0	16/01/2017	PLU arrêté	OTE - Léa DENTZ L.D.		13347	2/5
1	10/10/2017	PLU approuvé	OTE - Léa DENTZ L.D.		URB1	

Document1

1. Eau potable

1.1. COMPETENCE

La commune gère son alimentation en eau potable en régie.

1.2. CAPTAGE – TRAITEMENT – STOCKAGE

L'eau utilisée est achetée en totalité au Syndicat Mixte de Production Fensch-Lorraine. L'eau provient de l'exhaure de Serrouville, et de trois forages au puits François.

1.3. SCHEMA DES RESEAUX

Voir plans

2. Assainissement

2.1. COMPETENCE

La compétence assainissement est assumée par la Communauté d'Agglomération Porte de France Thionville.

2.2. SCHEMA DES RESEAUX

Voir plans

2.3. OUVRAGE D'EPURATION

Les eaux usées de la commune sont traitées par une station d'épuration située sur le ban communal de la commune de Guénange, située à moins de 2 km au Sud de la commune, à proximité de l'échangeur de l'autoroute A 31, et exploitée par Veolia Eau.

Cette station est de type boues activées avec aération prolongée. Elle dispose d'une capacité nominale de traitement de 23 600 équivalents-habitants pour une charge biologique de 1 420 kg DBO₅/j et une charge hydraulique en débit moyen de 3 340 m³/j.

Elle dessert également les communes de Bertrange, Guénange, Bousse et Rurange-les-Thionville.

La Moselle constitue l'exutoire de la station d'épuration.

3. Ordures ménagères

3.1. COMPETENCE

La compétence "Déchets ménagers" est assumée par la Communauté d'Agglomération Porte de France Thionville.

3.2. COLLECTE

La collecte s'organise comme suit :

- Une collecte bihebdomadaire (mardis et vendredis) des ordures ménagères résiduelles en porte à porte ;
- Une collecte sélective hebdomadaire (lundis) en porte à porte ;
- Une collecte de papier en conteneurs deux fois par mois ;
- La fourniture de sacs de tri et distribution de sacs de tri
- Des bennes tout-venant et déchets verts à disposition dans les communes,
- Une collecte trimestrielle des encombrants ménagers en porte à porte sur 2 jours

Deux points d'apport volontaire pour le verre et le papier sont implantés dans la commune à proximité du centre culturel et du cimetière.



Deux déchetteries sont accessibles à Thionville et Yutz.